NATO OTAN

Bulletin d'information

aPerçU

Civil Emergency Planning

Plans civils d'urgence

N°6 • Novembre 2008

Soutenir les opérations de l'OTAN - Protéger les populations civiles

PAGE 1
- Editorial par l'Ambassadeur Claudio Bisogniero, secrétaire général délégué de l'OTAN

PAGE 2
- Le nouveau logo de l'EADRCC

PAGE 3-5
- L'EADRCC - dix ans d'efficacité pour l'assistance aux populations dans le besoin, dix ans d'un partenariat en action - Ambassadeur Maurits Jochems, secrétaire général adjoint délégué, Division Opérations, OTAN

PAGE 6-7
- Une contribution de la présidence française de l'UE - Laure Borgomano

PAGE 8-11
- Une contribution de l'Union européenne

PAGE 12
- Le saviez-vous ?

Avertissement : publiés sous l'autorité du SGA pour les opérations, les avis exprimés dans ce Bulletin ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des pays membres ni celle de l'OTAN.

1998-2008
Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC)
Numéro spécial pour le 10è anniversaire

Editorial

par l'Ambassadeur Claudio Bisogniero, secrétaire général délégué de l'OTAN

J'ai souvent le sentiment que l'EADRCC, qui a fêté son dixième anniversaire le 28 juin 2008, est l'un des héros méconnus de l'OTAN ; j'espère donc que cette édition du bulletin «aPerÇU» aidera à mieux faire connaître les réalisations de ce Centre et contribuera à les situer dans un contexte plus large.

Créé en réponse à une initiative que la Russie avait prise dans l'esprit du Partenariat pour la paix, l'EADRCC a participé à une quarantaine d'opérations à travers le monde et a apporté son aide à la fois aux Alliés et aux Partenaires, ainsi qu'à d'autres pays.

Au cours de sa première année d'existence, il a fait la preuve de son utilité en coordonnant les réponses apportées aux graves inondations qui ont frappé l'Ukraine, ainsi que celles données à la crise des réfugiés du Kosovo. Il a ensuite aidé les pays touchés par des catastrophes telles que des tremblements de terre, des incendies de forêt et des intempéries hivernales. Il a aussi joué un rôle essentiel en aidant les pays qui devaient accueillir de grandes rencontres sportives à se préparer aux conséquences éventuelles de l'utilisation d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, au cas où ils seraient pris pour cible. On notera que la plus grande opération du Centre est de loin celle menée au Pakistan, après le séisme dévastateur survenu en 2005.

À l'heure où l'optimisation des ressources est devenue très importante, l'EADRCC offre une structure certes petite mais extrêmement efficace et rentable. Doté de trois membres permanents seulement et d'une poignée de personnes détachées à titre de contribution nationale volontaire, le Centre s'est rapidement imposé comme le premier interlocuteur des pays qui sont touchés par une catastrophe et ont besoin d'aide.

L'EADRCC est opérationnel toute l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Il est bien plus qu'un simple centre opérationnel pour la coordination des réactions en cas de

Citation

« La création de l'EADRCC n'est pas seulement le résultat d'une volonté bienveillante de renforcer les secours internationaux en cas de catastrophe. Ce qui est en jeu ici, avant toute chose, c'est l'objectif de promouvoir la stabilité, la sécurité et la paix dans la zone euro-atlantique, c'est-à-dire l'objectif global du Partenariat pour la paix. »

Francesco Palmeri, ancien président du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil (SCEPC). Automne 1998

catastrophe. Ainsi a-t-il aussi joué un rôle vital dans les politiques d'ouverture et de partenariat de l'OTAN. Sa structure est novatrice en ce sens qu'il appartient conjointement aux Alliés et aux Partenaires, et il est la seule structure civile opérationnelle du Partenariat à laquelle les Alliés et les Partenaires contribuent selon un principe d'égalité.

En outre, l'EADRCC a permis à de nombreux petits pays de mettre à disposition des capacités qu'ils ne seraient pas en mesure de fournir en temps normal, ce qui a permis de développer une dynamique très saine, grâce à laquelle de nombreux Partenaires qui auparavant recevaient un soutien de l'OTAN sont à présent de précieux contributeurs.

Évidemment, le succès opérationnel du Centre repose en grande partie sur la planification et la conduite d'exercices. Le programme d'exercices sur le terrain de l'EADRCC est l'un des meilleurs au monde. Ces exercices rassemblent des équipes venant de toute la région euro-atlantique et offrent des possibilités de formation parmi les plus importantes en matière de protection civile internationale. En juin 2008, trente-neuf équipes, réunissant plus d'un millier de personnes et originaires de 20 pays du CPEA, ont participé à un exercice majeur organisé par la Finlande.

J'espère que vous comprenez maintenant pourquoi j'ai qualifié l'EADRCC de héros méconnu. Je tiens à remercier toutes les personnes qui coopèrent avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe pour le travail considérable qu'elles ont accompli ces dix dernières années. Dans ce numéro spécial du bulletin « aPerÇU » consacré à l'EADRCC, je vous invite à faire plus ample connaissance avec les activités du Centre. En outre, je suis particulièrement heureux de vous proposer une contribution de l'Union européenne sur ses mécanismes de réaction en cas de catastrophe, ainsi qu'une contribution de la France sur les priorités de la présidence française de l'UE dans le domaine de la gestion des catastrophes.

Le nouveau logo de l'EADRCC

Pour marquer son dixième anniversaire, l'EADRCC a inauguré un nouveau logo. Ce dernier, conçu par Pierre Lesuisse du studio graphique de l'OTAN, cherche à décrire le Centre comme un acteur central de la coordination des réactions en cas de catastrophe.

L'ambassadeur Dmitry Rogozin - Chef de la Mission de la Fédération de Russie auprès de l'OTAN, L'ambassadeur Claudio Bisogniero - Secrétaire général délégué de l'OTAN, Monsieur Martin Howard - Secrétaire général assistant de l'OTAN pour les opérations et Monsieur Guenter Bretschneider, Chef de l'EADRCC.

Il est composé de quatre éléments :

1. les flèches représentent les demandes de soutien formulées par les pays touchés, ainsi que les offres d'assistance faites par les pays du CPEA ;
2. les cercles concentriques rappellent l'épicentre d'une crise ou d'une catastrophe, à laquelle le Centre consacre l'essentiel de ses activités en jouant son rôle de centre d'échanges ;
3. dans la mesure où l'EADRCC est une structure appartenant conjointement aux Partenaires et aux Alliés, l'inscription « Partnership for peace - Partenariat pour la paix » apparaît de façon à embrasser l'ensemble du motif ;
4. au centre, la boussole - symbole de l'Alliance - fournit un lien clair entre l'EADRCC et l'OTAN en tant qu'organisation.

Ce logo sera important pour permettre d'identifier les personnels qui, sur le terrain, participent à des opérations ou à des exercices de l'EADRCC.

L'EADRCC

dix ans d'efficacité pour l'assistance aux populations dans le besoin, dix ans d'un partenariat en action

L'année 2008 marque le dixième anniversaire du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), qui a été inauguré le 3 juin 1998 en réponse à une initiative de la Russie. Le présent article a pour objet de résumer certaines des réalisations accomplies par le Centre au cours des dix dernières années.

RAPPEL

Le 29 mai 1998, le Conseil de partenariat euro-atlantique a approuvé une politique sur la coopération pratique renforcée dans le domaine des secours internationaux en cas de catastrophe. Les points clés en étaient les suivants :

- la gestion des catastrophes reste une responsabilité nationale ;
- les Nations Unies jouent un rôle prépondérant en matière d'assistance internationale en cas de catastrophe ;
- le rôle de l'EADRCC consiste à coordonner plutôt qu'à diriger ;
- il n'y a pas de doubles emplois.

Le 3 juin 1998, l'EADRCC a été inauguré au siège de l'OTAN par Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN, et par Sergueï Kislyak, ambassadeur de la Russie auprès de l'OTAN. Le Centre sert d'organe centralisateur pour l'échange d'informations et la coordination entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires en ce qui concerne les demandes d'assistance en cas de catastrophe. Il coordonne les réponses des pays de l'OTAN et des pays partenaires face à des catastrophes ou à des attentats terroristes faisant intervenir des agents CBRN dans la zone du CPEA.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'EADRCC DE 1998 À 2008

Depuis 1998, le Centre a participé activement à plus de quarante opérations dans le monde. Cette structure opérationnelle du CPEA est chargée de coordonner efficacement les réactions en cas de catastrophe. Le Centre a ainsi coordonné l'aide apportée dans de nombreux types de catastrophes différents, qu'il se soit agi d'inondations ou de conditions climatiques extrêmes, de tremblements de terre, d'incendies de forêt ou de crise de réfugiés (Kosovo).

Il ne s'agit pas ici de décrire par le menu toutes les opérations de l'EADRCC, mais il convient d'en souligner deux, particulièrement marquantes :

SOUTIEN PENDANT LA CRISE DES RÉFUGIÉS DU KOSOVO

En 1998-1999, l'EADRCC a été chargé par le HCR des Nations Unies d'aider à acheminer vers l'Albanie les équipements de secours dont ce pays avait un urgent besoin, compte tenu de l'afflux de réfugiés du Kosovo. L'EADRCC a assuré ce qui suit :

- le rôle d'organe centralisateur pour les affaires humanitaires afin de permettre le partage des informations entre tous les pays du CPEA ;
- la coordination des demandes et des offres d'assistance ;
- le soutien au HCR des Nations Unies ;
- la coopération civilo-militaire avec d'autres organismes de l'OTAN (SHAPE) ;
- la coordination avec d'autres organisations internationales (agences de l'ONU, UE, CICR, etc.).

Ambassadeur Maurits Jochems, secrétaire général adjoint délégué, Division Opérations, OTAN

Au cours de cette opération, l'EADRCC a rapidement acquis une grande expérience dans tout un éventail de tâches, comme celles de jouer un rôle central dans la prise en compte des préoccupations humanitaires des deux pays partenaires avant tout concernés (l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine) ou de servir de mécanisme de centre d'échanges efficace pour la coordination des demandes et des offres d'assistance, pour la coordination avec les organisations internationales, ainsi que pour la coopération civilo-militaire avec les autorités militaires de l'OTAN.

ASSISTANCE AUX PAYS TOUCHÉS PAR DES SÉISMES

Le 8 octobre 2005, un terrible tremblement de terre frappait le Pakistan, faisant plus de 73 000 morts et 4 millions de sans-abri. Les autorités pakistanaises ont présenté à l'OTAN une demande officielle d'assistance. Les Nations Unies ont aussi sollicité l'aide de l'Alliance à ce sujet. L'EADRCC a coordonné les contributions des organismes d'aide des pays du CPEA. En coopération avec les autorités militaires de l'OTAN, il a coordonné le transport des secours par pont aérien de l'OTAN.

- 164 vols de secours humanitaires ont été effectués vers Islamabad et Lahore
- 18 000 tentes, 505 000 couvertures, 17 000 réchauds, 31 500 matelas et 49 800 sacs de couchage (3 500 tonnes de secours d'urgence du HCR, des pays de l'OTAN et des pays partenaires) ont ainsi été acheminés vers le Pakistan par le pont aérien de l'OTAN
- les hélicoptères de l'OTAN ont transporté 1 750 tonnes de matériel de secours au Pakistan
- les hélicoptères de l'OTAN ont évacué 7 650 malades et blessés de la zone touchée par le séisme
- les hôpitaux de campagne et les équipes médicales mobiles de l'OTAN ont traité 10 000 patients
- le personnel du génie de l'OTAN a construit 110 abris multifonctionnels en haute altitude

C'était la première opération de l'EADRCC en dehors de la région du CPEA.

LE RÔLE DE L'EADRCC DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA GESTION DES CONSÉQUENCES

Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center, la mission de l'EADRCC a été élargie pour englober les réponses en cas d'attentats terroristes perpétrés au moyen d'agents CBRN.

En 2003, l'EADRCC a coordonné le soutien offert à la Turquie pour faire face à d'éventuelles représailles iraquiennes. Par ailleurs, en 2004, la Grèce a demandé à l'EADRCC de l'aider à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité lors des Jeux olympiques.

L'INVENTAIRE DES CAPACITÉS NATIONALES

L'Inventaire des capacités nationales, qui est géré par l'EADRCC, n'a cessé d'être affiné depuis sa création en 2001. Il comprend des informations détaillées sur les capacités nationales (civiles et militaires) qui, sur demande, pourraient être mises à la disposition des pays touchés par un incident CBRN. Cet inventaire permet un accès rapide aux capacités et moyens suivants :

- 1 000 équipes de détection, d'identification et de décontamination ;
- des laboratoires mobiles et 9 hôpitaux de campagne ;
- des mesures de protection des populations civiles ;
- 400 000 équipements de protection destinés aux premiers intervenants ;
- des experts des pays.

EXERCICES INTERNATIONAUX MAJEURS DE L'EADRCC

Dans le cadre de son rôle opérationnel, l'EADRCC planifie et organise de grands exercices internationaux sur le terrain afin de mettre en pratique les réactions à des situations simulées de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, ainsi que la gestion des conséquences de celles-ci. Ces exercices permettent de s'assurer que les pays peuvent coopérer efficacement en améliorant la préparation du secteur civil et l'interopérabilité des équipes et des unités d'intervention. Comme exemples récents, on peut citer l'exercice Idassa 2007 qui s'est tenu en Croatie et l'exercice Uusimaa 2008 qui a rassemblé plus de mille participants en Finlande.

COOPÉRATION CIVILO-MILITAIRE

La coopération civilo-militaire est essentielle pour la gestion des conséquences. Les autorités militaires de l'OTAN ont élaboré un concept d'opérations sur la façon dont elles peuvent soutenir les autorités civiles en matière de gestion des conséquences. Il existe des instructions permanentes qui règlent les actions concertées du SHAPE et de l'EADRCC dans le domaine de la gestion des conséquences. Pour répondre à des situations d'urgence complexes, il est nécessaire de déployer des efforts à la fois civils et militaires. L'EADRCC constitue un élément efficace de la coordination qu'il est indispensable d'assurer entre civils et militaires. Lors des opérations menées par l'OTAN suite au passage du cyclone Katrina et au tremblement de terre au Pakistan, des agents de liaison militaires et des experts civils ont travaillé côte à côte au sein de l'EADRCC, le but étant d'apporter un soutien civilo-militaire cohérent aux interventions consécutives à ces catastrophes.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les activités de l'EADRCC font l'objet d'une étroite coordination avec celles d'autres organisations internationales, comme les Nations Unies - en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). L'un des aspects les plus importants de la coopération est d'être informé des activités des différents acteurs participant aux activités de secours en cas de catastrophe. La coopération avec les autres organisations internationales constitue donc une priorité de tout premier plan pour l'OTAN. Les exercices annuels de l'EADRCC sont d'excellentes occasions d'améliorer la coopération pratique avec les autres organisations internationales, comme le Comité international de la Croix-Rouge, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation mondiale de la santé et l'UE.

Une contribution de la présidence française de l'UE

La France, qui assure actuellement la présidence de l'UE, a un programme ambitieux dans le domaine de la réaction en cas de catastrophes naturelles ou technologiques. Le présent article expose les priorités de la présidence française, en particulier l'objectif de renforcer les moyens opérationnels de l'UE dans un esprit de solidarité et d'assistance mutuelle.

Réponse aux catastrophes naturelles et technologiques

LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE (PFUE)

Le mécanisme communautaire de protection civile (voir l'article de la Commission dans ce même numéro) constitue le cadre de la réponse européenne aux catastrophes naturelles, technologiques, radiologiques, environnementales ou aux actes terroristes menaçant de survenir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne. Il permet aux nations de mettre en commun les ressources et les moyens disponibles des États membres en cas de catastrophe. Le cœur de ce mécanisme est le Centre d'information et de suivi (Monitoring and information Center, MIC), qui reçoit les alertes en temps réel et gère les demandes d'assistance. Au plan financier, le programme communautaire ECHO permet de dégager les fonds nécessaires dans l'urgence. Les moyens militaires (transport stratégique par exemple) des États membres peuvent également être sollicités pour répondre au mieux aux catastrophes naturelles et technologiques, via un rôle de coordination de l'État-major de l'Union européenne.

L'OBJECTIF DE LA PFUE EST DE RENFORCER LES MOYENS OPÉRATIONNELS DE L'UE DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ ET D'ASSISTANCE MUTUELLE

Ainsi la Présidence souhaite créer un dispositif d'assistance mutuelle européenne, fondé sur le principe de la mise à disposition volontaire des modules nationaux de protection civile. L'objectif est d'assurer, par un dispositif coordonné, la disposition permanente d'un minimum de modules des pays participant au mécanisme communautaire et susceptibles de répondre à tous les types de catastrophes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Ces modules, ensemble de moyens humains et matériels, institués au niveau national pour répondre aux catastrophes, pourraient être pré-positionnés ou pré-déployés à la demande d'un État pour soutenir les capacités nationales. Pour cela, les États sont invités à se regrouper par thème ou par région de façon à garantir au MIC la disponibilité des moyens nécessaires. Ces modules seront testés à l'occasion d'exercices et de séminaires, l'objectif étant d'assurer la meilleure interopérabilité possible, en particulier dans le domaine des formations, des transports et des équipements. Il s'agit d'améliorer les bases légales et les structures pratiques des différents modules nationaux, en particulier pour régler les questions d'acheminement et de déploiement des modules sur place.

Le MIC devrait être transformé en Centre de suivi des opérations de protection civile, chargé de l'étude des scénarios de crise, de la coordination des plans de secours et d'intervention et de protocoles. L'objectif est d'améliorer le dispositif de coordination entre les différents centres nationaux par la standardisation des procédures opérationnelles au niveau européen. Une attention particulière est portée aux arrangements de coordination, à l'échange d'experts, à la notion de point de contact unique ainsi qu'au renforcement des liens de communication entre le MIC et les centres opérationnels nationaux via le réseau de communication européen CECIS.

Prévenir les risques passe par la promotion de nouvelles technologies permettant le développement de systèmes d'alerte précoce. La présidence souhaite que puisse devenir opérationnel le « service d'appui » à la gestion des situations d'urgence du programme spatial Kopernikus de la Commission européenne (EURORISK). Ce système, qui dote l'Union d'un système horizontal, permet de résoudre la fragmentation des systèmes d'observation nationaux.

Laure Borgomano, Représentante du SCEPC, Délégation de la France auprès de l'OTAN

La formation joue un rôle important dans la préparation de la réponse aux crises. La Présidence a pour objectif de mettre en place un réseau européen de formation dans le domaine de la protection civile et de l'aide humanitaire. L'idée est de favoriser la convergence des programmes de formation des différents États membres et la complémentarité des enseignements. Ce réseau conforterait une approche européenne des principaux problèmes qui se posent aux États membres dans le domaine de la prévention (méthodologie d'analyse des risques, études d'impact, recherche et développement), de la préparation (exercices, coordination de la réponse) et de l'intervention (identification des lacunes, retours d'expérience, analyse des bonnes pratiques). Pour assurer cette approche européenne, la Commission serait invitée à élaborer une charte commune de qualité et à mettre en place les structures administratives nécessaires au fonctionnement de ce réseau.

L'Union européenne n'agit pas dans le vide. Lorsqu'elle intervient dans les pays tiers, l'Union est appelée à coordonner son action de protection civile avec l'aide humanitaire des Nations Unies. Il est donc important d'harmoniser les procédures et les formations, de façon à assurer la meilleure collaboration sur le terrain. Outre la participation croisée à des formations et exercices, la coordination UE/ONU (BCAH-UNOCHA) pourrait bénéficier de l'établissement d'un dialogue stratégique entre la Commission et le BCAH, du déploiement d'experts MIC au sein des équipes UNDAC (et réciproquement) et de l'amplification des échanges d'experts UE et ONU.

La solidarité européenne passe aussi par le renforcement de coopérations régionales transfrontalières. Les pays tiers d'Europe et du bassin méditerranéen connaissent des catastrophes similaires : mutualiser les efforts et les moyens permettra de renforcer la capacité européenne. En ce qui concerne les pays tiers méditerranéens, des projets similaires sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Experts du MIC en Corée du sud (2007), Haiti et Philippines (2008).

Une contribution de l'Union européenne

Le mécanisme communautaire de protection civile, qui a été créé en 2001, comprend de nombreuses facettes englobant la prévention des catastrophes, ainsi que l'état de préparation et la réaction à ces dernières. Le présent article explique quelles sont les activités du MIC et quels sont les autres instruments de l'UE liés à la gestion des conséquences.

Le mécanisme communautaire de protection civile : la réponse de l'UE à des catastrophes de plus en plus nombreuses

Le nombre des catastrophes survenant dans le monde augmente, de même que leur complexité, ce qui a pour conséquence de générer de la souffrance humaine sur l'ensemble des continents. Le changement climatique est notamment en cause, mais les catastrophes anthropiques apportent, elles aussi, leur lot de destructions. Tous les pays, riches ou pauvres, grands ou petits, sont exposés au risque de catastrophes, telles que tremblements de terre, accidents industriels ou actes terroristes.

Face à la menace que représentent les catastrophes, l'Union européenne a progressivement élaboré un ensemble complexe d'outils couvrant tout le cycle de gestion des catastrophes, quelles qu'elles soient. Les outils communautaires qui doivent permettre de prévenir les catastrophes, de s'y préparer, d'y réagir et d'en atténuer les conséquences, ainsi que d'apporter une aide humanitaire et d'assurer la reconstruction, montrent que l'UE apporte une réelle valeur ajoutée en la matière.

Un chef d'équipe du MIC avec un secouriste - Séisme au Chine en 2008.

LE MÉCANISME COMMUNAUTAIRE DE PROTECTION CIVILE

Le mécanisme communautaire de protection civile, qui a été créé en 2001, est un outil complexe qui englobe la prévention des catastrophes, ainsi que l'état de préparation et la réaction à ces dernières. Avec un cadre juridique entièrement revu en 2007, il est encore mieux équipé pour faire face aux catastrophes survenant à travers le monde.

Le Centre de suivi et d'information (MIC) constitue le cœur opérationnel de ce mécanisme ; il fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Tout pays touché par une catastrophe, qu'il soit européen ou non, peut demander une aide de l'Europe dans le domaine de la protection civile par l'intermédiaire du MIC, qui facilitera et appuiera la réaction en centralisant l'aide fournie par les États participants. Cette aide pourrait comprendre des équipes de recherche et de sauvetage en cas de tremblement de terre, des avions de lutte contre les incendies de forêt, ainsi que des pompes à grand débit en cas d'inondations. Le MIC peut aussi déployer rapidement des experts en protection civile afin qu'ils évaluent la situation, coordonnent l'aide sur le terrain et apportent des compétences techniques au pays sinistré. En outre, il peut aussi aider en mettant à disposition des outils de haute technologie, comme l'imagerie satellite, qui pourraient être essentiels en vue d'une réaction efficace. Les travaux du MIC sont facilités par la présence de correspondants de crise dans toutes les délégations de la Commission implantées dans le monde.

Le nombre des catastrophes pour lesquelles le MIC a été activé depuis sa création s'élève à une centaine et affiche une nette tendance à la hausse. Alors que le MIC n'a été activé que trois fois en 2002, il a répondu à dix-sept catastrophes en 2007 et il est vraisemblable que le nombre des catastrophes auxquelles il répondra en 2008 sera plus élevé encore. Comme exemple récent d'activation du MIC, on peut citer le tremblement de terre qui a dévasté la Chine au mois de mai et à la suite duquel le gouvernement chinois a sollicité l'aide de l'UE. Le MIC a immédiatement envoyé une équipe de coordination composée de quatre experts et a facilité la livraison d'une quantité d'aide importante, dont des hôpitaux de campagne, des unités de purification d'eau, des groupes électrogènes et des tentes fournis par un certain nombre de pays européens.

Exercice EUROSOT 2002.

En plus de réagir à des catastrophes, le mécanisme aide à mieux s'y préparer grâce à un programme de formation et à la conduite d'exercices en vraie grandeur. Quelque six cents experts en protection civile ont déjà été formés dans le cadre de sept stages de formation différents proposés par le mécanisme. Ces formations sont complétées par des échanges d'experts, qui permettent à des spécialistes de se rendre dans d'autres pays et de mettre en commun leur expérience. Environ huit exercices de simulation de grande envergure sont organisés dans ce cadre tous les ans. Le mécanisme est de plus en plus engagé dans la prévention des catastrophes au sein de l'UE.

Les vingt-sept États membres de l'UE, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein prennent part au mécanisme, dont la liste des membres va croissant. La Croatie est ainsi sur le point d'y adhérer et elle sera suivie de près par l'ex-République yougoslave de Macédoine*. Une étroite coopération avec d'autres pays des Balkans occidentaux est aussi prévue. Des dispositions administratives sur la coopération ont déjà été conclues avec l'Ukraine, la Russie et l'Australie, tandis que les pays méditerranéens non membres de l'UE sont associés au mécanisme par l'intermédiaire d'un programme spécial visant à prévenir les catastrophes, à s'y préparer et à y répondre.

LA RÉPONSE COMPLEXE DE L'UE AUX MENACES CROISSANTES QUI PÈSENT PARTOUT DANS LE MONDE

Le mécanisme communautaire n'opère pas en vase clos, mais est un élément d'un système global européen. Des mesures d'atténuation des catastrophes sont intégrées dans des programmes de développement de l'UE. En outre, la Communauté est l'un des plus importants donateurs d'aide humanitaire au monde, avec quelque 770 millions d'euros distribués en 2007 par le seul Département de l'aide humanitaire de la Commission (ECHO). Comme autre outil communautaire, on peut citer l'Instrument de stabilité, auquel il est possible de recourir pour répondre d'urgence aux besoins des pays se trouvant dans une situation d'instabilité politique, qui pourrait résulter d'une catastrophe. Avec un budget de quelque deux milliards d'euros pour sept ans, cet instrument vise à préserver ou à rétablir les conditions dont ont besoin les pays partenaires de l'UE pour poursuivre leurs objectifs de développement à long terme.

Séisme au Chine en 2007 : équipe du MIC avec l'assistance de la protection civil de la Pologne.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Pour répondre à diverses menaces, la Communauté a élaboré un certain nombre de systèmes d'alerte sectorielle, qui fonctionnent en parallèle avec le mécanisme de protection civile et viennent le compléter. Le système pour la coopération sur l'état de préparation et la réaction à des attaques perpétrées au moyen d'agents biologiques ou chimiques dans le domaine de la sécurité sanitaire (RAS-BICHAT) en est un exemple. Les États membres de l'UE utilisent également le système européen d'échange d'informations en cas d'urgence radiologique (système ECURIE) pour avertir la Commission et les autres États membres potentiellement touchés que des accidents radiologiques ou nucléaires se sont produits. Le système européen d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) est, quant à lui, un outil permettant aux autorités de contrôle d'échanger des informations sur les mesures prises à des fins de sécurité alimentaire. Quant au système européen d'alerte rapide concernant tous les produits de consommation dangereux (RAPEX), à l'exception des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques et des appareils médicaux, il est conçu pour échanger des informations sur les mesures visant à prévenir l'utilisation des produits susceptibles de présenter un risque pour les consommateurs.

Le mécanisme communautaire de protection civile est un élément du système global de réponse de l'UE, mais il opère aussi dans un environnement international plus large. Afin de garantir une efficacité maximale, le MIC coopère avec tous les acteurs internationaux concernés, aussi bien au niveau des sièges d'organisations que sur le terrain. En 2004, la Commission a échangé des lettres avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies, qui portaient sur la coopération dans le domaine de la réaction aux catastrophes. Lorsque le MIC et le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) interviennent dans le cadre d'une même catastrophe, un échange d'informations présentant un intérêt mutuel doit être assuré. Il est tout aussi nécessaire d'assurer la coordination avec d'autres acteurs sur le terrain, tels que la Croix-Rouge ou des ONG humanitaires, pour assurer une réaction efficace et efficiente aux catastrophes.

Le mécanisme communautaire a montré qu'il apportait une valeur ajoutée en tant qu'outil complexe visant à renforcer l'état de préparation et la réaction de l'UE à des catastrophes ; il acquiert aujourd'hui de plus en plus de poids. En coordination avec d'autres acteurs européens et internationaux, il rend le monde plus sûr et permet de soulager les souffrances humaines plus vite et plus efficacement.

Exercice EURATOX 2005.

Pour de plus amples informations, on consultera le site web : http://ec.europa.eu/environment/civil/index.htm

En vue d'atteindre un niveau plus élevé d'efficience et d'efficacité, le **Comité médical mixte** (JMC) a signé des lettres d'intention avec le Comité des chefs des services de santé militaires au sein de l'OTAN (COMEDS) et avec l'Organisation pour la recherche et la technologie.

La première lettre d'intention établit une synergie entre le JMC et le COMEDS, autre organisme médical de l'OTAN. Elle a pour objet d'améliorer la coordination civilo-militaire dans le cadre d'une approche globale des missions médicales et de permettre un meilleur accès du secteur militaire au soutien du secteur civil. Cette lettre d'intention facilite les contacts entre les groupes de travail et les groupes d'experts des deux Comités. Elle favorise en particulier la participation, lorsqu'il y a lieu, d'experts du JMC, qui peuvent ainsi donner des avis au COMEDS sur des questions pertinentes de coopération civilo-militaire.

De gauche à droite : Monsieur Roy Verherck (Administrateur auprès de la RTO), Dr. Greg Schneider (Directeur de la RTO), Dr. Eric Lecarpentier (Président du JMC) et Monsieur Marc Van Torre (Administrateur auprès du JMC), Paris, le 10 septembre 2008.

La seconde lettre d'intention a été signée entre le JMC et l'Organisation pour la recherche et la technologie (RTO), dont le siège est à Paris. Elle a pour objet d'établir des méthodes de travail efficientes et efficaces entre ces deux organismes afin de créer des synergies permettant d'utiliser les compétences civiles et militaires. Par exemple, si la RTO reçoit une demande d'étude scientifique dans le domaine civilo-militaire, elle peut faire appel aux experts du JMC et conférer ainsi aux travaux une dimension civilo-militaire internationale.

Les provisions du Mémorandum d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale ont été exercé lors de l'exercice de l'EADRCC « Uusimaa » en juin 2008. À ce jour, **vingt-deux pays ont signé ce Mémorandum d'entente** : l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Finlande, la Géorgie, l'Allemagne, la Hongrie, la Lituanie, le Moldova, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, le Royaume-Uni et l'Ukraine. Ce MOU améliore la rapidité et l'efficacité de l'assistance apportée aux victimes de catastrophes et de crises humanitaires, y compris celles provoquées par des incidents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) au sein des pays du CPEA.

L'ambassadeur hongrois auprès de l'OTAN, Zoltan Martinusz avec Martin Howard, secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les opérations, lors de la signature du MOU le 20 octobre 2008.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

1825-08 NATO GRAPHICS & PRINTING

Si vous souhaitez contribuer à aPerÇU, le bulletin d'information des PCU, veuillez vous adresser à Clare Roberts, PCU, siège de l'OTAN : **cepd@hq.nato.int**